

# Secteur d'information sur les sols (SIS) SNIT1

## Description de l'établissement

---

Nom : SNIT1  
Adresse(s) : 29, Boulevard Gabriel Peri  
Commune(s) : TOURVILLE LA RIVIERE (76705)  
Activités : G14 - Fabrication d'autres matériaux de construction  
Description : Non renseignée

## Conclusions de l'administration sur l'état des sols

---

Date de dernière mise à jour des informations : 15/07/2025

Terrain répertorié en Secteur d'information sur les sols (SIS)

Identifiant : SSP00093050101

Ancien identifiant SIS : Non renseigné

Commune(s) : TOURVILLE LA RIVIERE (76705)

Description<sup>1</sup> : Au regard des pollutions constatées, en cas de changement d'usage, il convient de s'assurer de la compatibilité des milieux avec un nouvel usage projeté.  
Le classement en SIS des terrains est réalisé en application des articles L. 125-6 et L. 556-2 du code de l'environnement.

### POUR RAPPEL :

L'article L. 125-7 du code de l'environnement prévoit que lorsqu'un terrain situé en secteur d'information sur les sols fait l'objet d'un contrat de vente ou de location, le vendeur ou le bailleur du terrain est tenu d'en informer par écrit l'acquéreur ou le locataire. Il communique les informations rendues publiques par l'État. L'acte de vente ou de location atteste de l'accomplissement de cette formalité.

En application des articles L. 556-2 et R. 556-2 du code de l'environnement et R. 43116 et R. 442-8-1 du code de l'urbanisme, sur un terrain répertorié en secteur d'information sur les sols, le maître d'ouvrage fournit dans le dossier de demande de permis de construire ou d'aménager une attestation garantissant la réalisation d'une étude de sols et de sa prise en compte dans la conception du projet de construction ou de lotissement. La présence de cette attestation (ATTES-ALUR) dans le dossier de demande de permis de construire ou d'aménager est vérifiée par le service urbanisme de la collectivité compétente.

Cette étude de sols comprend un diagnostic et un plan de gestion en découlant. Le plan de gestion définit les mesures de gestion permettant d'assurer la compatibilité entre l'état du site et l'usage futur souhaité au regard de l'efficacité des techniques de réhabilitation ainsi que du bilan des coûts et des avantages de la réhabilitation au regard des usages

considérés.

Documents associés<sup>2</sup> : Non renseigné

## Synthèse de l'action de l'administration

---

Date de dernière mise à jour des informations : 15/07/2025

Enjeux et environnement : Ce site d'une surface de 13 000 m<sup>2</sup> est localisé sur la commune de TOURVILLE LA RIVIERE dans un méandre de la Seine.

Commune(s) :

Le profil lithologique est le suivant:

- des limons sableux ou argilo-sableux sur 3 à 4 m d'épaisseur, remplacés par des sables et graviers à certains endroits du site.(alluvions)
- une craie marneuse (campanien-Santonien) vers 2 à 4 m.
- la craie du coniacien.

Deux nappes en continuité hydraulique sont observables au droit du site.

Il s'agit de la nappe des alluvions et de la nappe de la craie (située vers 4,5 m).

Compte tenu des couches alluvionnaires perméables, ces nappes ne sont pas protégées des éventuelles pollutions.

### TOURVILLE LA RIVIERE (76705)

Description<sup>3</sup> :

L'activité de la société SNIT a débuté en 1975 (société SNAP) et consistait notamment dès 1980 à traiter des déchets de laine de roche (particules fines) afin de fabriquer des hexagglos (sous-produits de la société ISOVER à Oissel). Des hydrocarbures étaient également utilisés. L'activité a aujourd'hui cessé. Les activités de traitement de déchets de la société SNIT ont officiellement cessé le 27 septembre 2001.

Le site est aujourd'hui exploité par l'entreprise BCIO.

Actions menées :

Dans le cadre de la recherche de responsabilité d'une pollution connexe au site caractérisée par une lentille d'arsenic dans la nappe phréatique (fiche BASOL HNO 076-0052), une évaluation simplifiée des risques (ESR) a été demandée à la SNIT (arrêté préfectoral du 16 octobre 1998) car la laine de roche contenait des traces d'arsenic. L'étude ne permet pas d'attribuer la responsabilité de la pollution à cette société. Par contre, un impact des activités sur la nappe phréatique caractérisé par la présence d'hydrocarbures a été démontré.

Différentes zones sources ont par ailleurs été observées:

- une zone source de 5000 m<sup>2</sup> impactées par des hydrocarbures sur la partie nord du site.
- une zone source au phénol observée au niveau du sondage S14 (3 mg/kg)
- une zone source en plomb identifiée sur le sondage S7 (378 mg/kg), présumée de faible surface et située au niveau d'une zone de stockage de bacs de jardinage et de dalles de ciment, et inférieure à la VCI.
- une zone source ubiquitaire en cuivre de 12 000 m<sup>2</sup>, c'est à dire sur la quasi totalité du site, de 60 à 143 mg/kg.
- une zone source en baryum sur une grande partie du site, entre 128 et 1300 mg/kg.
- une zone source en cadmium (14 mg/kg) à la même localisation que la zone polluée par les plombs.

Le site a été placé en classe 2 (Évaluation simplifiée des risques).

Un arrêté préfectoral du 18 mai 2001 a prescrit à la société SNIT la

surveillance de la nappe phréatique.

La société voisine, CBN, est aujourd'hui visée pour ce qui concerne la paternité de la pollution à l'arsenic.

Action à mener ou envisagée :

Compte tenu de la présence de pollutions dans les sols pouvant entraîner un risque sanitaire pour certains usages, il convient de conserver un usage conforme aux règles de gestion actuelles tant que l'usage industriel demeure.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

Documents associés : Non renseigné

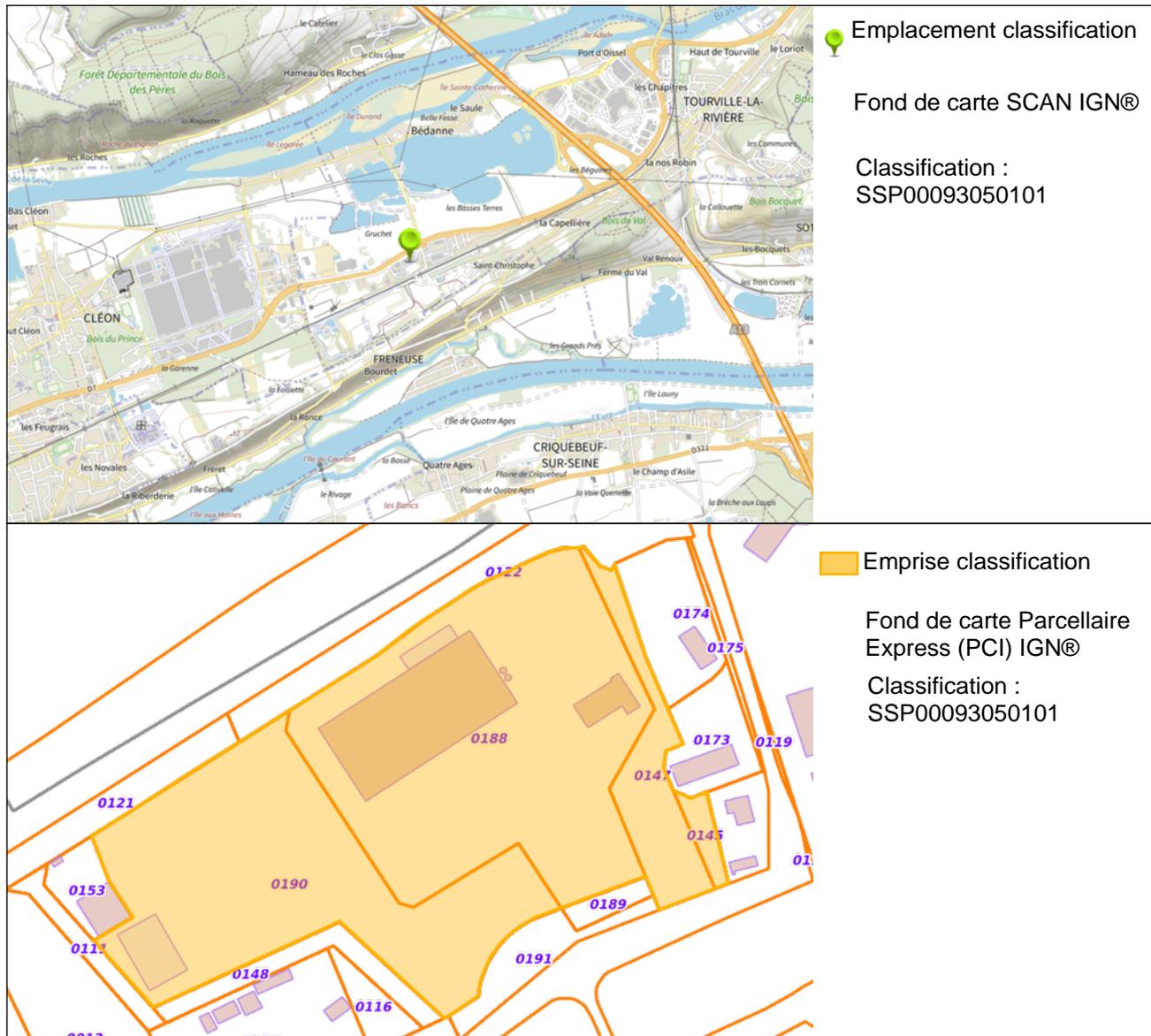
## Géolocalisation

---

Parcelles concernées par le Secteur d'information sur les sols (SIS)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
TOURVILLE-LA-RIVIERE		BD	145	
TOURVILLE-LA-RIVIERE		BD	147	
TOURVILLE-LA-RIVIERE		BD	188	
TOURVILLE-LA-RIVIERE		BD	190	

## Plans cartographiques :



Coordonnées du centroide  
RGF93 / Lambert-93  
(EPSG:2154) :

Long. : 559866.3583733498, Lat. : 6914838.187856602

Superficie estimée :

28699 m<sup>2</sup>

- 1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement ([www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr))
- 2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
- 3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.